

homme qui, ordinairement, est le Président de notre Chambre, mais nos élections ont lieu dans l'intervalle, et ce qui se produit, c'est que le délégué n'est pas directeur et la Chambre n'a plus comme représentant, son Président. Nous désirerions que les Présidents des Chambres qui sont nommés directeurs, le soient ex-officio, de manière à ce que si le Président change dans l'intervalle, le nouveau Président soit directeur de la Fédération, c'est-à-dire donner le titre de directeur à la charge et non à l'individu. Nous ne demandons pas une augmentation du nombre de directeurs, nous voulons tout simplement parer à un inconvénient, parce que, dans nos Chambres, généralement, ceux qui connaissent le mieux le régime de la Chambre, ce sont nos officiers. Si un officier qui a laissé la Chambre depuis quelques mois par exemple, vient représenter la Chambre de commerce de St-Hyacinthe, nous croyons qu'il ne peut pas la représenter aussi convenablement que le Président qui, lui, assiste à toutes nos séances et connaît mieux nos besoins qu'un simple membre.

M. S. C. RIOU : — Comment seraient alors nommés les directeurs de la Fédération des Chambres de commerce de cette Province ?

M. JOS. HUETTE : — Monsieur le Président au lieu de Monsieur un Tel.

M. PARADIS : — Je crois qu'il est désirable que le Président d'une Chambre soit au moins délégué pour les raisons données, parce qu'il est plus au courant des affaires de la Chambre.

LE PRÉSIDENT : — Je crois de mon devoir de donner un mot d'explication. La question, telle que posée, me paraît très naturelle ; si on l'examine dans son application, il se présente des difficultés ; par exemple, procédons tel que nous le faisons à une élection. Or voici que cette dernière année, vous m'avez élu, à mon grand honneur, le Président de la Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec. L'élection s'est faite au mois de février et ce serait Monsieur Perrault, mon successeur dans la fonction de Président de cette Chambre, qui serait appelé à rendre compte de mes actes à la Fédération ? Comment voulez-vous que Monsieur Perrault, qui est le nouveau Président de la Chambre de commerce du district de Montréal soit responsable de ce que j'aurais fait comme Président de la Fédération ? Serait-il équitable, si j'ai fait des actes qui méritent désapprobation de la Fédération, que vous teniez mon successeur, le nouveau Président de cette Chambre, responsable des actes de votre serviteur dans le Conseil exécutif de la Fédération ? De